



VILLE DE SAINT-CLAUDE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Claude du 20 janvier 2017 au 20 février 2017 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

Monsieur Didier BERGEN architecte urbaniste a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de Guadeloupe et Madame Maryvonne BAPTISTIDE a été désignée commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Saint-Claude, pendant la durée de l'enquête, du 20 janvier 2017 au 20 février 2017 inclus :

- Les lundis, mardis et jeudis de 7 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 heures.
- Les mercredis et vendredis de 7 h 30 à 13 heures
- A l'exception des samedis, dimanches et des jours fériés.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Claude à l'adresse suivante : Avenue du Maréchal FOCH, Bourg, Saint-Claude 97 120.

L'évaluation environnementale du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de monsieur le Président du Conseil Général de l'environnement et du développement durable /Autorité environnementale, seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Saint-Claude dès la publication du présent avis. Il sera en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.ville-saintclaud.fr

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à www.ville-saintclaud.fr, elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Saint-Claude pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Le 20 janvier 2017 de 9 heures à 12 heures,
- Le 27 janvier 2017 de 9 heures à 12 heures,
- Le 03 février 2017 de 9 heures à 12 heures,
- Le 10 février 2017 de 9 heures à 12 heures,
- Le 20 février 2017 de 9 heures à 12 heures,

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Saint-Claude et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site internet www.ville-saintclaud.fr

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Hubert ANNEROSE - Urbaniste à la mairie de Saint-Claude.

